

Le Ministre de l'Intérieur du 6 février, M. Frot, sur la sellette

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE) Dans votre esprit, l'équipe en question était-elle une équipe militaire... Ah oui... C'est-à-dire une équipe composée de gens quelconques, une sorte de garde du corps attachée à la personne de M. Frot?

— Absolument pas. — Aviez-vous des raisons de ne pas voir M. Frot? — Je craignais que l'équipe dont il s'agit fût constituée dans des conditions comportant une idée d'entreprise. J'avais l'impression qu'il s'agissait d'une sorte de romanesque politique qui pourrait être criminel.

M. Frot est aux prises avec M. de Kérillis M. de Kérillis expose ensuite que, d'après un rapport de police, quatre arrestations ont été opérées dans un restaurant situé dans le quartier de la Chapelle. Or, à la date de cette conversation fut placée, son frère a pu prouver un alibi. Il n'a eu pas moins été surveillé.

Le Ministre, journaliste anti-carrière, rééditeur en chef de l'Echo de Paris, a secoué la couverture de l'existence d'une machination politique pour trouver un prétexte de l'inculper et de l'arrêter lui-même.

M. Frot est ensuite entendu contradictoirement avec M. de Kérillis, qui relève de la parole d'honneur que celui-ci lui avait donnée de ne pas révéler leur entretien et de laisser à son frère l'usage de son téléphone.

M. de Kérillis a posé à M. Frot la question suivante: M. Frot a répondu: «C'est un coup de M. Daladier et a été fait de l'incubation du président de la République».

M. Frot a répondu à la Commission qu'il n'a aucune souvenance des réactions que M. de Kérillis lui a présentées. M. de Kérillis a dit: «Je ne puis pas en croire M. Frot, car vous me déclarez, les yeux dans les yeux, que vous n'avez pas parlé de M. Daladier».

M. Frot a répondu à la Commission qu'il n'a aucune souvenance des réactions que M. de Kérillis lui a présentées. M. de Kérillis a dit: «Je ne puis pas en croire M. Frot, car vous me déclarez, les yeux dans les yeux, que vous n'avez pas parlé de M. Daladier».

M. Frot a répondu à la Commission qu'il n'a aucune souvenance des réactions que M. de Kérillis lui a présentées. M. de Kérillis a dit: «Je ne puis pas en croire M. Frot, car vous me déclarez, les yeux dans les yeux, que vous n'avez pas parlé de M. Daladier».

M. Frot a répondu à la Commission qu'il n'a aucune souvenance des réactions que M. de Kérillis lui a présentées. M. de Kérillis a dit: «Je ne puis pas en croire M. Frot, car vous me déclarez, les yeux dans les yeux, que vous n'avez pas parlé de M. Daladier».

M. Frot a répondu à la Commission qu'il n'a aucune souvenance des réactions que M. de Kérillis lui a présentées. M. de Kérillis a dit: «Je ne puis pas en croire M. Frot, car vous me déclarez, les yeux dans les yeux, que vous n'avez pas parlé de M. Daladier».

M. Frot a répondu à la Commission qu'il n'a aucune souvenance des réactions que M. de Kérillis lui a présentées. M. de Kérillis a dit: «Je ne puis pas en croire M. Frot, car vous me déclarez, les yeux dans les yeux, que vous n'avez pas parlé de M. Daladier».

M. Frot a répondu à la Commission qu'il n'a aucune souvenance des réactions que M. de Kérillis lui a présentées. M. de Kérillis a dit: «Je ne puis pas en croire M. Frot, car vous me déclarez, les yeux dans les yeux, que vous n'avez pas parlé de M. Daladier».

M. Frot a répondu à la Commission qu'il n'a aucune souvenance des réactions que M. de Kérillis lui a présentées. M. de Kérillis a dit: «Je ne puis pas en croire M. Frot, car vous me déclarez, les yeux dans les yeux, que vous n'avez pas parlé de M. Daladier».

M. Frot a répondu à la Commission qu'il n'a aucune souvenance des réactions que M. de Kérillis lui a présentées. M. de Kérillis a dit: «Je ne puis pas en croire M. Frot, car vous me déclarez, les yeux dans les yeux, que vous n'avez pas parlé de M. Daladier».

M. Frot a répondu à la Commission qu'il n'a aucune souvenance des réactions que M. de Kérillis lui a présentées. M. de Kérillis a dit: «Je ne puis pas en croire M. Frot, car vous me déclarez, les yeux dans les yeux, que vous n'avez pas parlé de M. Daladier».

M. Frot a répondu à la Commission qu'il n'a aucune souvenance des réactions que M. de Kérillis lui a présentées. M. de Kérillis a dit: «Je ne puis pas en croire M. Frot, car vous me déclarez, les yeux dans les yeux, que vous n'avez pas parlé de M. Daladier».

La seconde autopsie du corps de M Prince aura lieu prochainement

Paris, 9 mars. — M. Courcelles, procureur général, M. Barre, procureur de la République et M. Rabot, juge d'instruction, se sont fait de nouveau entendre vendredi, à la Combe-aux-Éves, dans le souci de vérifier l'hypothèse selon laquelle le prince avait été tué par un tir de la tour de la Combe-aux-Éves.

Les membres du Parquet ont donc tombé d'accord pour estimer plus plausible la version envisagée au début de l'enquête, à savoir que les auteurs du crime ont tiré sur le prince à l'aide d'une arme à feu.

Le délit est donc qualifié de meurtre, et non de tentative de meurtre. Le permis de creuser que la vérité tient dans ce qui précède, M. Courcelles a été de propos délibéré, jeté sur la voie d'un mandat de comparution pour le crime de meurtre.

Encore une piste qui ne paraît pas « tenir » On sait qu'on a trouvé sur la route, à Volron (Savoie), une automobile accidentée qui avait été abandonnée par ses quatre occupants et dans laquelle on avait découvert deux pistolets automatiques. D'autre part, le numéro matricule de cette voiture indiquait comme origine Dijon. Il était donc permis de supposer que les automobilistes étaient pas étrangers à l'assassinat de M. Prince. Une fois de plus, on s'aperçoit qu'il n'en était rien.

La Chambre vote l'article premier sur la défense du marché du blé Paris, 9 mars. — Après avoir adopté, sans discussion, une série de projets de loi d'ordre secondaire, la Chambre, en séance de vendredi matin, a poursuivi la discussion du projet de loi tendant à l'organisation et à la défense du marché du blé.

Un contre-projet de M. Unabat, député de la Savoie, est repoussé par 408 voix contre 60. M. Briquet, rapporteur de la Commission d'agriculture, a exposé les modifications apportées par cette Commission au texte du Sénat.

M. Gasalle, ministre de l'Agriculture, a expliqué la façon dont se fera le report du blé, les ministères de l'Agriculture et des Finances ont été entendus sur les modalités de la mesure.

Après discussion on adopte le quatrième paragraphe, avec un amendement de M. Hymont sur le paragraphe du blé. Les quatre paragraphes suivants, qui ont trait à la défense du marché du blé, sont adoptés sans discussion.

Le Sénat a levé l'immunité parlementaire de M. Serre Paris, 9 mars. — M. Janninot qui présidait la séance à 15 h. 10. On remarque la présence à ce place assise de M. Louis Serre, sénateur du Nord, dont le Sénat va examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire.

Le Sénat a levé l'immunité parlementaire de M. Serre Paris, 9 mars. — M. Janninot qui présidait la séance à 15 h. 10. On remarque la présence à ce place assise de M. Louis Serre, sénateur du Nord, dont le Sénat va examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire.

Le Sénat a levé l'immunité parlementaire de M. Serre Paris, 9 mars. — M. Janninot qui présidait la séance à 15 h. 10. On remarque la présence à ce place assise de M. Louis Serre, sénateur du Nord, dont le Sénat va examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire.

Le Sénat a levé l'immunité parlementaire de M. Serre Paris, 9 mars. — M. Janninot qui présidait la séance à 15 h. 10. On remarque la présence à ce place assise de M. Louis Serre, sénateur du Nord, dont le Sénat va examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire.

Le Sénat a levé l'immunité parlementaire de M. Serre Paris, 9 mars. — M. Janninot qui présidait la séance à 15 h. 10. On remarque la présence à ce place assise de M. Louis Serre, sénateur du Nord, dont le Sénat va examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire.

Le Sénat a levé l'immunité parlementaire de M. Serre Paris, 9 mars. — M. Janninot qui présidait la séance à 15 h. 10. On remarque la présence à ce place assise de M. Louis Serre, sénateur du Nord, dont le Sénat va examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire.

Le Sénat a levé l'immunité parlementaire de M. Serre Paris, 9 mars. — M. Janninot qui présidait la séance à 15 h. 10. On remarque la présence à ce place assise de M. Louis Serre, sénateur du Nord, dont le Sénat va examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire.

Le Sénat a levé l'immunité parlementaire de M. Serre Paris, 9 mars. — M. Janninot qui présidait la séance à 15 h. 10. On remarque la présence à ce place assise de M. Louis Serre, sénateur du Nord, dont le Sénat va examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire.

Le Sénat a levé l'immunité parlementaire de M. Serre Paris, 9 mars. — M. Janninot qui présidait la séance à 15 h. 10. On remarque la présence à ce place assise de M. Louis Serre, sénateur du Nord, dont le Sénat va examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire.

Le Sénat a levé l'immunité parlementaire de M. Serre Paris, 9 mars. — M. Janninot qui présidait la séance à 15 h. 10. On remarque la présence à ce place assise de M. Louis Serre, sénateur du Nord, dont le Sénat va examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire.

La mort mystérieuse de M. Cornu Gilles à Saint-Quentin

On se souvient qu'un cours de la voie de 6 à 8 mars, on découvrit sur la voie ferrée, près de Saint-Quentin, le corps de M. Cornu Gilles, courtier en grains, rue des Deux-Étoiles, 20, à Paris.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

La mort mystérieuse de M. Cornu Gilles à Saint-Quentin

On se souvient qu'un cours de la voie de 6 à 8 mars, on découvrit sur la voie ferrée, près de Saint-Quentin, le corps de M. Cornu Gilles, courtier en grains, rue des Deux-Étoiles, 20, à Paris.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

La mort mystérieuse de M. Cornu Gilles à Saint-Quentin

On se souvient qu'un cours de la voie de 6 à 8 mars, on découvrit sur la voie ferrée, près de Saint-Quentin, le corps de M. Cornu Gilles, courtier en grains, rue des Deux-Étoiles, 20, à Paris.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.

Le corps fut découvert par un ouvrier agricole qui travaillait dans les champs. Le corps était dans un état de décomposition avancée. On ne put identifier le corps que par les vêtements.